

Localisation : 23 Référence : IA23000367
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Adresse : 1 place des Arbres et rue du Château
Titre courant : **hôtel d'Arfeuille**
Dénomination : hôtel
Appellation et titre : hôtel d'Arfeuille

Cartographie : Lambert2 0587244 2098275

Cadastre : 1817 D 505 ; 2003 AI 244

Statut juridique : propriété privée

Protection :

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

HISTORIQUE

Datation : 1er quart 19e siècle. 1er quart 20e siècle. 1810 , 1818 (daté par source , porte la date) .

Auteur(s) :
maître d'oeuvre inconnu.

Commentaire : Cette demeure est située sur le tracé des anciennes fortifications de Felletin, près de la porte nord, localisée au bout de la rue du Château ; au niveau de la cave, une ouverture murée semble d'ailleurs ancienne et pourrait appartenir peut-être à cet ancien aménagement défensif. Cette demeure a été construite en 1810 selon un document d'archives ; la date de 1818, gravée sur le linteau de la porte, semblerait être la date de la finition totale de la construction. En 1817, elle appartenait au vicomte Marcellin d'Arfeuille (monogramme M. D. gravé sur le linteau de la porte) ; en 1828, ce propriétaire se plaignait que l'aménagement de la place de la Croix-du-Château mit en péril la solidité de sa demeure et l'aménagement de la partie inférieure de l'élévation antérieure, formant glacis, au niveau des caves, pourrait dater de cette époque. Cette demeure qui appartient par la suite, en 1841, au sieur Decourthille, comportait vraisemblablement des parties constituantes (écurie et remise), aujourd'hui remaniées, fermant le côté est de la cour et longeant la rue du Château. Des éléments de décor intérieur, spécifiques du début du 20e siècle, ont été rajoutés par la suite.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : cour ; écuries

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; moellon ; enduit

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000367
Adresse : 1 place des Arbres et rue du Château
Titre courant : hôtel d'Arfeuille
Dénomination : hôtel

Couverture : tuile plate

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 étage carré ; étage de comble

ELEVATIONS : élévation à travées

COUVERTURE : toit à longs pans ; croupe

DISTRIBUTION : escalier intérieur ; escalier tournant à retours ; en charpente

DECOR

Technique : sculpture ; menuiserie ; céramique

Représentation : ornement végétal ; volute ; ornement géométrique ; ornement architectural ; vase

Le linteau de la porte présente un décor gravé ponctué de deux points : M 1818 D ; colonnes cannelées rehaussant les jambages, frise cannelée soulignant le manteau, pilastres cannelés avec chapiteaux sommés d'un vase à deux anses, accostant le trumeau un décor de fleurs et volutes, de quadrilobes, de losanges et de cannelures orne les vantaux et l'imposte de cette porte. Une cheminée et son trumeau présentent un décor architectural ; cors ? un décor végétal avec deux instruments de musiques entrecroisés surmonte l'ensemble; les ailettes de la cheminée sont décorées de céramique portant un décor floral de style art nouveau; le motif de vase à deux anses décorant le trumeau se retrouve sur le départ de l'escalier et un meuble à deux corps.

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Cette demeure, bâtie sur une parcelle d'angle, avec sous-sol, étage carré et étage de comble, présente une façade antérieure de sept travées. Le décor sculpté des vantaux de la porte d'entrée et de son linteau daté portant un monogramme, la corniche moulurée en pierre et le fronton triangulaire, percé d'un oculus et dominant trois travées centrales, constituent les seuls éléments de décor de cette façade de type classique, entièrement crépie : une sorte de glacis en pierre de taille en protège la base. A l'intérieur, l'escalier tournant en bois qui mène à l'étage comporte un départ sculpté : un escalier droit en pierre mène à la cave planchéiée ; une pièce du rez-de-chaussée comporte une cheminée en bois avec trumeau portant un décor sculpté et ailettes ornées d'un décor en céramique ; une autre pièce de ce même niveau a conservé un grand meuble à deux corps sculpté.

TYPOLOGIE : édifice résidentiel avec parties constituantes, à un étage carré, rez-de-chaussée totalement habitable, décor intérieur et extérieur

Documentation

Archives

A.D.Creuse

Série O

O 410

Felletin. Voirie. Travaux publics. 1828. Travaux à la place "croix du château" ; réclamations du vicomte Marcelin d'Arfeuille craignant pour la stabilité de sa maison. Extraits du registre de délibérations des 29 juin et 5 juillet 1829 (photocopie)

Précisions sur le nivellement de la place au nord de la rue du Château et sur la date (1810) de construction de la maison d'Arfeuille (cad. AI 244 ?) ; plan mentionné non retrouvé.

PIECE ANNEXE -I-

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu les 29 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet de statuer sur des réclamations de Monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château.

A.D. Creuse - 0/0410 - Registre délibérations 29 juin 1828 et 5 juillet 1829.

Le Maire, Messieurs les Membres du Conseil Municipal réunis en -
Assemblée, il leur a exposé 1.° qu'il étoit nécessaire qu'on
fût fait un plan convenable devant la porte de la maison
pour se garer en cas d'intrusion et surtout pour se garer
en cas de la folie. 2.° Que tout le terrain qui'on
laisseroit en surplu devant la maison, pour le rétablissement
de la place, fut fait en mur solide construit à chaux
et tuiles au frais de l'entrepreneur.

Monsieur le Vicomte d'Arfeuille, dans sa demande
du 29 juin, remis à M. le Président du Conseil qui vous
l'a communiqué ainsi que la lettre de Monsieur le
Sous-Préfet, autorisant votre délibération, et en faisant l'objet
de plainte de ce que sur l'édifice que vous avez décidé
de faire faire à la place dite Croix du Château, lui causeroit

PIECE ANNEXE -I- (suite)

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu les 29 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet de statuer sur des réclamations de Monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château.

A.D. Creuse - 0/0410 - Registre délibérations 29 juin 1828 et 5 juillet 1829.

un dommage considérable, peut être l'événement de la
maison si l'atmosphère qui est en face étoit élevée au niveau
du reste de la place par exemple, dit-il, faut que la
fondation de la maison qui se résistent que par bas de
côté là, découverte par suite de négligence à faire, se croule
et entraîne la ruine de la maison; son droit fondé sur
le titre des engagements qui se forment sans convention, résultant
spécialement des arts 1382 et 1383 du Code Napoléon,
qui oblige l'auteur d'un fait quelconque ou d'une omission
à réparer le dommage qu'il cause à autrui par sa faute
ou sa négligence; et les moyens qu'il nous a proposés
pour obvier à cet inconvénient sont ceux-ci:

1.° Celui abandonné sur partie de la terrasse
et celui fait en mur pour la soutenir

2.° De mettre le reste de la place au niveau de cette
terrace par les moyens de remblais même coûteux, dit-il
quelques débais qu'on auroit effectués à l'égard de la ville.

Sur l'opinion de Messieurs le Vicomte
d'Arfeuille avoit en 1810, époque de la construction
de la maison droit de propriété de son père et de

PIECE ANNEXE -I- (suite)

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu les 29 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet de statuer sur des réclamations de Monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château.

A.D. Creuse - 0/0410 - Registre délibérations 29 juin 1828 et 5 juillet 1829.

Une fois la place dite "De la croix Du Château", propriété
communale, ce qui n'est pas la même chose que
propriété nationale; sans en avoir encore fait cette
cession n'est pas un parti son ouvrage, formé par
le dévouement de sa construction, l'acte commission a
pu être à l'unanimité que la double demande de M.
le Vicomte d'Arfeuille ne pourrait pas être accueillie: et
les raisons sont celles-ci:

Fait le 1^{er} de Spécial au 1^{er} mai 1797

Vous offrez d'acheter sans une loi particulière, vous
ne pouvez donc pas acheter à Monsieur d'Arfeuille
une partie de la terrasse qui est en face de la maison;
vous ce qui est de votre moyen proposé de nouvelles par
qui de remblais; outre que vous vous exposez à faire
former plusieurs demandes par les propriétaires riverains
que cette mesure contraindra, il ne vous est plus permis
maintenant que l'adjudication a été faite au tout le
formalité voulue, de changer l'ordre de l'adjudication
et lui imposez une obligation autre que celle
énoncée au cahier des charges.

PIECE ANNEXE -I- (suite)

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu les 29 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet de statuer sur des réclamations de Monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château.

A.D. Creuse - 0/0410 - Registre délibérations 29 juin 1828 et 5 juillet 1829.

Ces Messieurs D^{ns} M^{rs} D'Arfeuille ne nous ont
pas paru pleinement justifiés: le D^{ns} D'Arfeuille devant s'assurer
ne devant descendre tout au plus qu'à 18 jours, nous
n'avons pas cru que les fondemens de la maison feroient une
partie de laquette est un cas, ne fût-ce pas plus bas, et
sans vérification, quoiqu'il en puisse être, son droit ne nous a
pas paru et para plus évidemment établi: les articles du
Code Civil D^{ns} art^{rs}, qu'invogue M^{rs} le Vicomte D'
D'Arfeuille et qui prescrivent à la personne sous le fait,
soit qu'il soit le résultat de l'ignorance l'imprudence ou de
la légèreté, soit encore que sans intention de nuire, il soit
le résultat de l'ignorance de ce que l'on doit faire, les
réparations de portes et deux ouvrages qui en ont été la
conséquence ne nous paraissent pas applicables au fait dont
il s'agit: D'ailleurs, pourquoy M^{rs} D'Arfeuille n'a-t-il pas
jeté plus bas les fondemens de sa maison? puis la commune

PIECE ANNEXE -I- (suite)

Procès-verbal de deux réunions du conseil municipal de la ville de Felletin qui ont eu lieu les 29 juin et 5 juillet 1828 et qui avaient pour objet de statuer sur des réclamations de Monsieur le Vicomte d'Arfeuille par rapport aux réparations qui vont avoir lieu pour le rétablissement de la place dite de la Croix du Château.

A.D. Creuse - 0/0410 - Registre délibérations 29 juin 1828 et 5 juillet 1829.

En examinant le nivellement De la place et l'élévation De
la Croix, n'a fait qu'un De son Drou, sans en
garder les limites, et ne Donner aucune réparation, quelque
projet que l'on puisse en faire pour l'avenir
C'est à ces raisons, à la Commission, que
M^{rs} le Vicomte D'Arfeuille n'éprouvera, par ce
nivellement aucun dommage, ou pourra être restitué par
un mur plus en face. D'après à une Commission
provisoire en son, elle De répondre Des réclamations De
ce genre que D'autres n'ont pas De
faute. Cette Commission a été
à l'effet que vous ne pourriez pas admettre la De
M^{rs} le Vicomte D'Arfeuille et elle vous propose De couvrir
et restituer aux D'Arfeuille.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

RELEVES GRAPHIQUES

- Des. 1 Plan-masse et de situation
- Des. 2 Plan-masse légendé
- Des. 3 Plan schématique de la cave planchéiée composée de deux parties séparées par un large mue. La partie sud-ouest correspond probablement aux murs de fortifications de la ville.
- Des. 4 Plan du rez-de-chaussée.

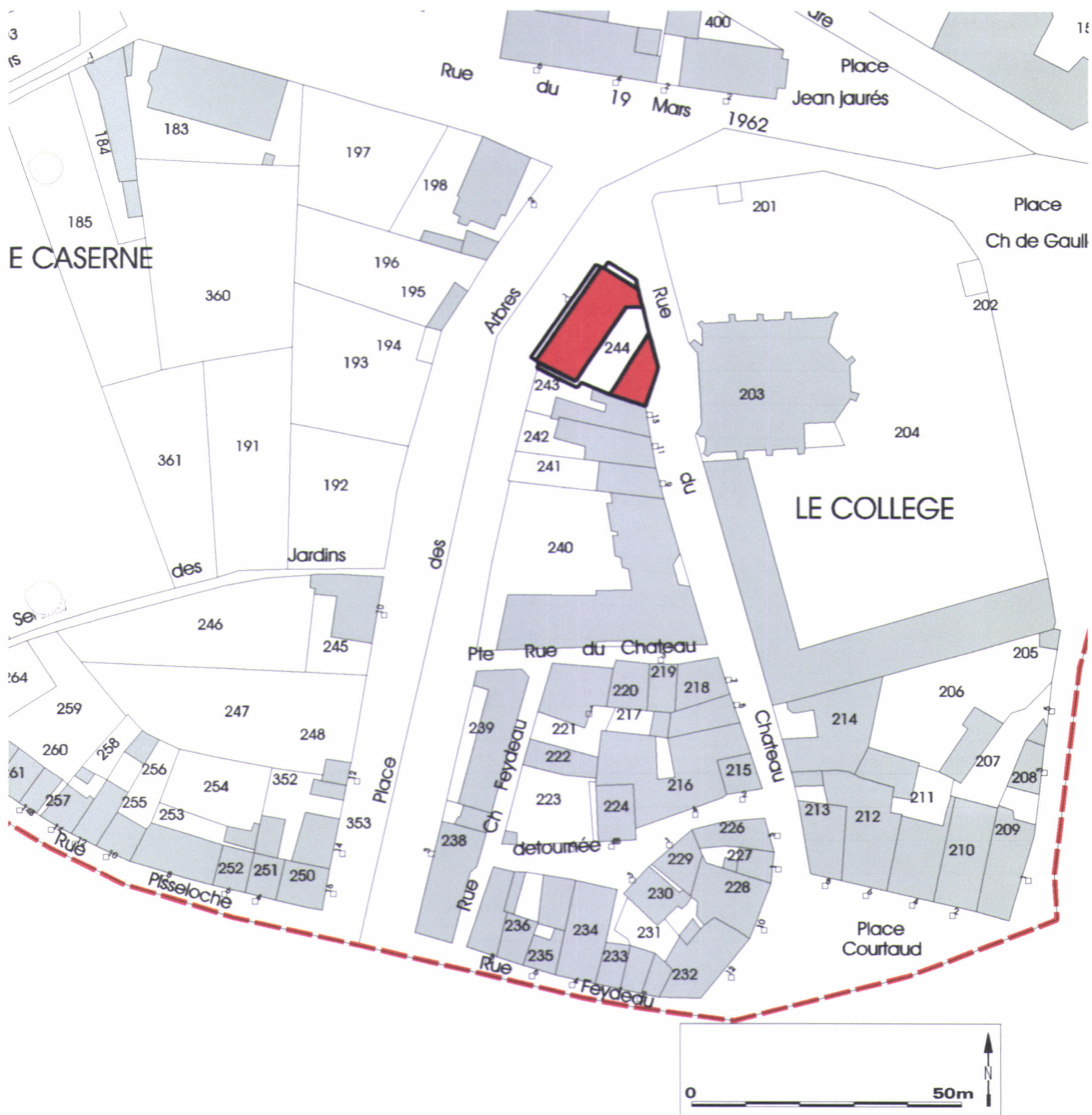
DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS

- Doc. 1 Extrait du plan cadastral de 1827. Section D. Parcelle 505. 02230211X
02230231XA

PHOTOGRAPHIES

- Fig. 1 Vue d'ensemble de l'élévation antérieure. 02230090X
- Fig. 2 Vue de la porte de l'élévation antérieure (linteau portant l'inscription " M. 1818 D. "). 02230091X
- Fig. 3 Intérieur, rez-de-chaussée. 04230249Z
Vue du départ de la rampe d'escalier orné de motifs sculptés, l'un représentant une volute et l'autre, un vase inscrit dans un cartouche.
- Fig. 4 Intérieur, rez-de-chaussée. 04230252Z
Vue d'ensemble d'une cheminée en bois et de son trumeau.
- Fig. 5 Intérieur, rez-de-chaussée. 04230251Z
Vue de la cheminée en bois avec un décor en céramique, de style art déco.
- Fig. 6 Intérieur, rez-de-chaussée. 04230250Z
Cheminée, vue partielle montrant le décor du trumeau.

Des. 1 Plan-masse et de situation
Cadastre numérisé 2002. Section AI, parcelle 244



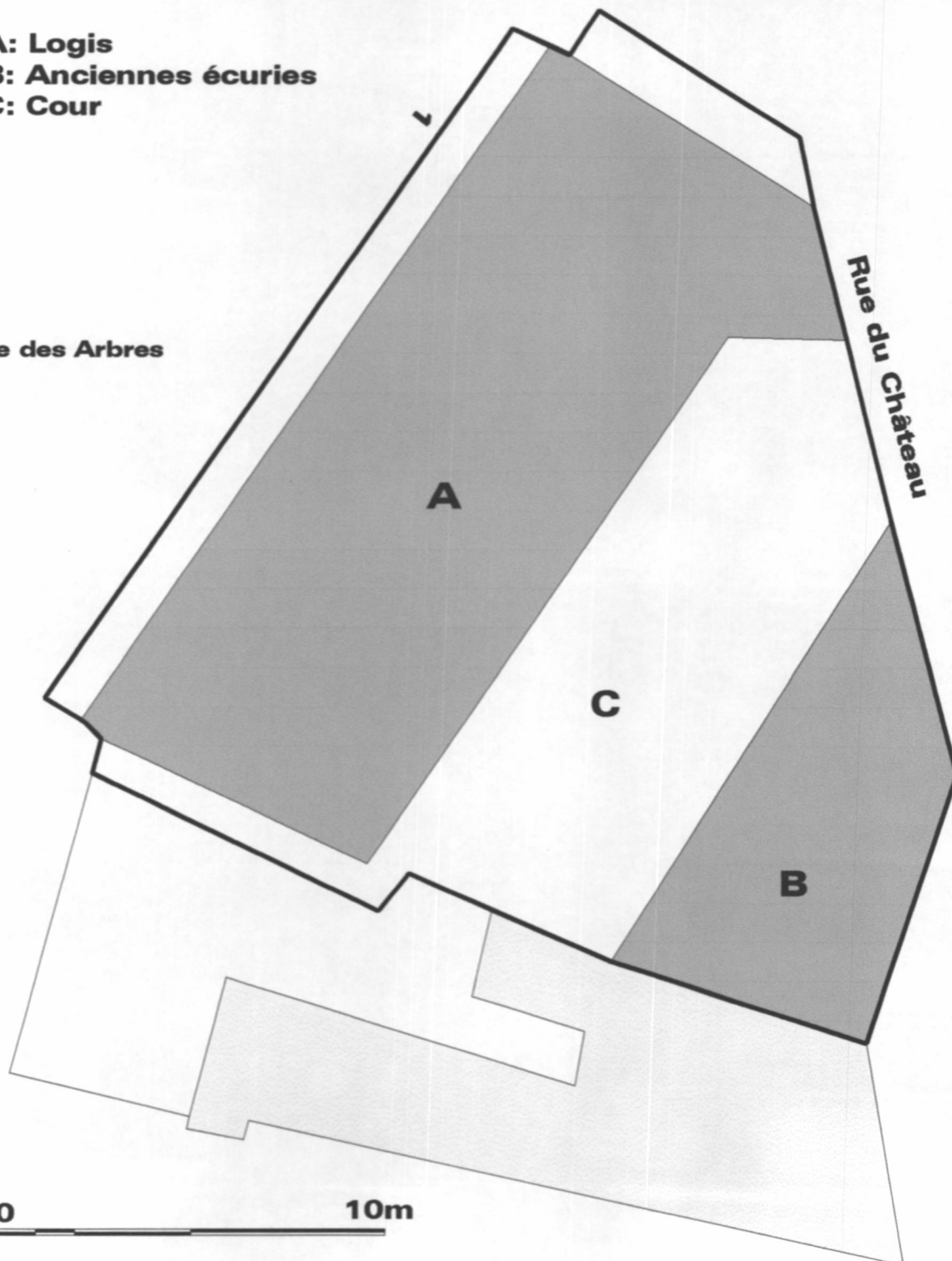
A: Logis
B: Anciennes écuries
C: Cour

Place des Arbres

Rue du Château



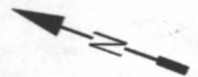
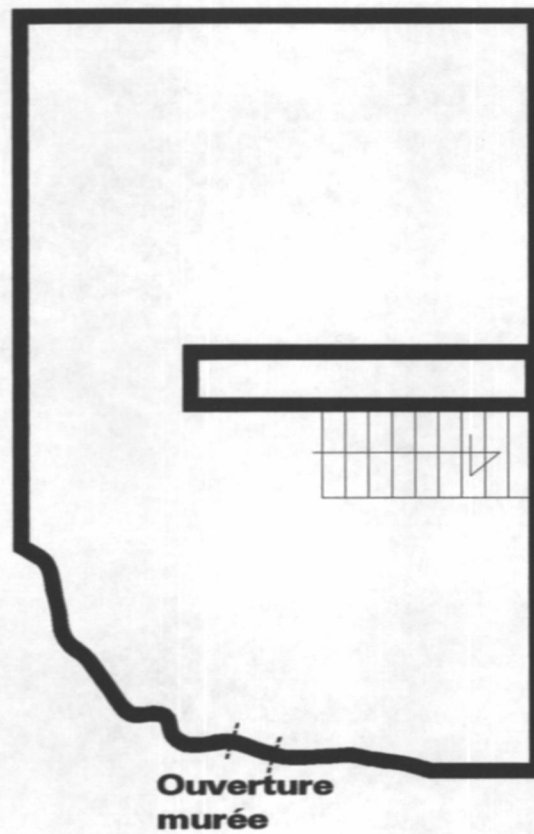
0 10m



Des. 3 Plan schématique de la cave planchée composée de deux parties séparées par un large mur. La partie sud-ouest correspond probablement aux murs de fortifications de la ville.

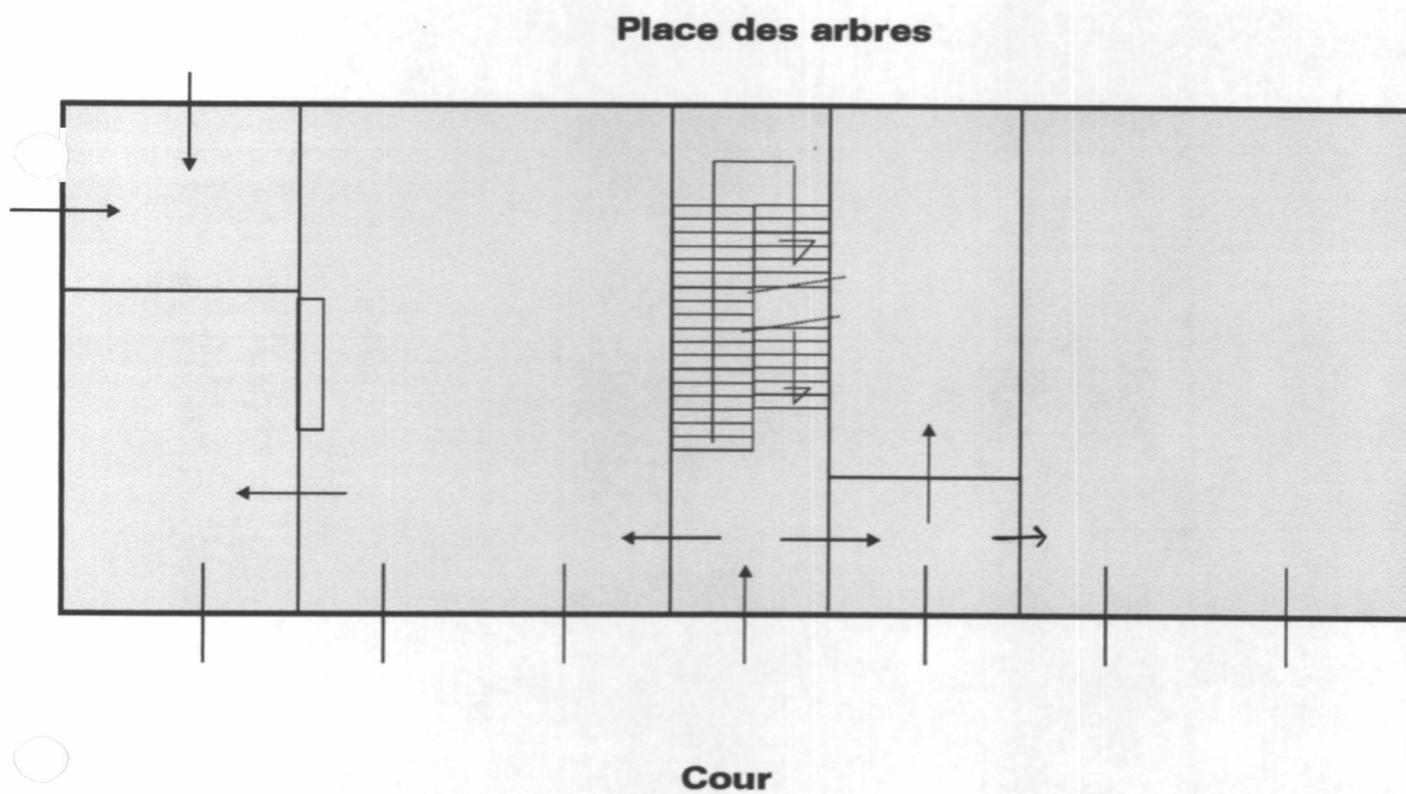
Plan réalisé en 2002 et mis au net par J.L.Vey.

06 23 0358 NOD



Des. 4 Plan du rez-de-chaussée.
(croquis schématique exécuté par F.Celer, mis au net par J.L.Vey, 2003)

06 23 035 NUD



0

10m



Doc. 1 Extrait du plan cadastral de 1827- Section D. Parcelle 505
Papier, encre, lavis, 1817. Leudière (géomètre)

Repro. Inv. P. Rivière 02230211X
02230231XA

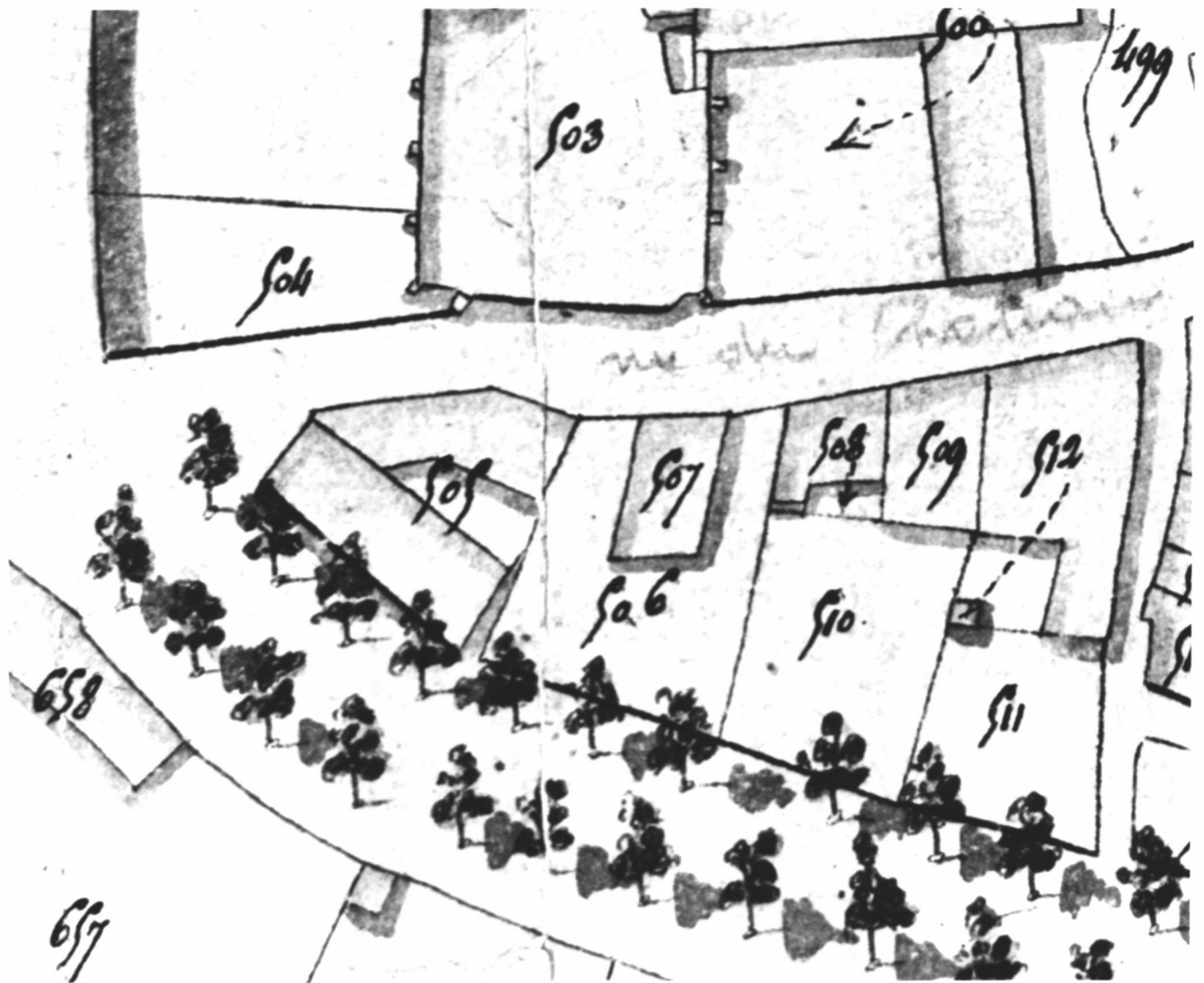


Fig. 1 Vue d'ensemble de l'élévation antérieure.

Phot. Inv. P. Rivière 02230090X



Fig. 2 Vue de la porte de l'élévation antérieure (linteau portant l'inscription " M. 1818 D.").

Phot. Inv. P. Rivière 02230091X

